

Delphin Charles dit Stéphane VICQ

Par : Roland Tatreux



- Informations
 - Nom : VICQ
 - Prénom(s) : Delphin Charles dit Stéphane
- Etat civil
 - Date de naissance : 23/04/1903
 - Ville de naissance : Bourbon-Lancy
 - Département de naissance : Saône-et-Loire
 - Pays de naissance : France
 - Profession avant guerre :
 - coiffeur pour dame
 - Lieu de décès : Beaulon (Allier)
- Eysses
 - Numéro d'écrou à Eysses : 318
 - Motif de la levée d'écrou : Libéré
 - Date de la levée d'écrou : 01/02/1942

Biographie

Delphin Charles Vicq est né le 23 avril 1903 à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Il est le fils de François Vicq , chaisier, et Claudine Lassard, sans profession. Il a un frère, Louis. En 1923, à l'appel de sa classe, il est exempté de service militaire pour raison de

santé. Le 16 novembre 1926, à Paris, Delphin Vicq convole en justes noces avec Hélène, Cécile Hamard qui lui donnera une fille. Le couple se sépare en 1936. Avant 1940, Delphin épouse en secondes noces Eugénie Puzenat, infirmière à l'hôpital Tenon à Paris. Le 29 février 1940, son exemption pour raison de santé est maintenue par la commission de réforme de la Seine.

Il exerce le métier de coiffeur. Il est établi à son compte au 108, rue de l'Ermitage à Montreuil-sous-Bois et réside au 126. Il fait partie du syndicat des coiffeurs (chambre syndicale ouvrière des coiffeurs, 7, rue Darboy à Paris). Son salon se situe dans un quartier ouvrier. Une grande majorité de sa clientèle est composée d'ouvriers, dont une bonne partie sont adhérents au Parti communiste, ou partagent les idées communistes. De temps à autre, des clients abandonnent dans son salon un ou deux tracts illicites de propagande communiste. C'est la raison pour laquelle il est arrêté, sur les lieux de son travail, le 15 avril 1940, et incarcéré le 18 à la prison de la santé. Par la suite, il est détenu au camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) et de Mauzac (Dordogne).

Le 30 janvier 1941, il est condamné par le tribunal militaire de la 12^e division militaire, sis à Périgueux, pour « *infraction au décret portant dissolution des organisations communistes* » à deux ans de prison, 200 francs d'amende, et suppression des droits mentionnés à l'article 42 du code pénal. Pourtant, il avait bien précisé qu'il n'était pas membre du Parti communiste, ni même sympathisant, que lors de réunions syndicales il le combattait et qu'en rien il approuvait le pacte germano-soviétique.

Le 28 mars 1941, il est incarcéré à la centrale d'Eysses (n° d'écrou : 318).

Pendant le temps de sa détention, sa fille réside chez ses grands-parents paternels à Bourbon-Lancy.

Il est libéré le 16 février 1942, bénéficiant d'une remise de peine de 2 mois par décret du 15 mai 1941. Son épouse s'engage à pourvoir à ses besoins. Pendant toute son incarcération, il a coupé les cheveux aux détenus et M. le directeur de la centrale d'Eysses dit combien il a été satisfait de ses services et de sa conduite.

En novembre 1943, Delphin Vicq entre en Résistance au sein du comité d'action syndicale des coiffeurs (syndicat des ouvriers coiffeurs de Paris) au côté de Georges Philippot et Boutin.

À la Libération, il fait une demande auprès de la fédération nationale des centres d'entraides des Internés et Déportés politiques pour en obtenir le titre. Sa demande est signée par [René Niel](#) président du comité local et dans la case renseignements sur l'action dans la Résistance avant l'arrestation, il est dit : « *était membre du Parti* ». Delphin Vicq aurait-il essayé d'amadouer ses juges ?